



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

métaux

Question écrite n° 105970

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le phénomène du vol de cuivre sur les chantiers de construction. En effet, de nombreux chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, comme leurs contremaîtres ou leurs chefs de chantier constatent depuis quelques années une recrudescence des vols de cuivre. Ce métal contenu notamment dans certains câbles et conducteurs électriques, semble donner lieu à un trafic organisé, souvent à l'échelon régional et qui est d'une redoutable efficacité criminelle. Ce vol organisé de certains matériaux de construction comme le cuivre devient préoccupant dans certains départements urbanisés, comme la Seine-Saint-Denis. Il conviendrait donc de prévenir ces vols et de trafics de cuivre, par une action spécifique et spécialisée des forces de police, pour informer les professionnels et démanteler d'éventuels réseaux. Il lui demande donc de lui préciser ses intentions en ce domaine.

Texte de la réponse

En relation directe avec la hausse, depuis un an, des cours mondiaux du cuivre (+ 75 %), du zinc (+ 74 %), du laiton (+ 44 %) et du bronze (+ 31 %), les vols de métaux augmentent de façon marquée. Ils visent principalement les entreprises, les entrepôts, les chantiers ainsi que les infrastructures publiques ou privées. Cette délinquance se caractérise, d'une part, par une violence accrue des auteurs qui utilisent des modes d'actions traditionnels (vol simple sur la voie publique ou sur un chantier, vol aggravé par des violences ou la séquestration d'un chauffeur de transport de fret) et, d'autre part, par un nouveau mode opératoire qui consiste à démonter les métaux installés (lignes électriques, rails de chemins de fer, statues, hélices de bateau, gouttières, grilles de cimetières). Le dispositif statistique institutionnel ne permet pas de disposer de données précises et exhaustives sur ce type de criminalité. Il fournit toutefois une indication au travers de l'accroissement des vols commis sur des chantiers (+ 5,83 % en 2005 par rapport à 2004, + 19,28 % sur les huit premiers mois de 2006). En effet, une part importante de ces infractions est motivée par le vol de métaux qui y sont entreposés. Les forces de l'ordre sont mobilisées pour lutter contre les équipes de malfaiteurs attirées par cette source de profit. Les services territoriaux de police judiciaire ainsi que l'office central de lutte contre le crime organisé sont chargés de lutter contre les groupes criminels les plus spécialisés qui pourraient investir ce nouveau secteur lucratif. L'office central de lutte contre la délinquance itinérante assure la coordination de la lutte contre les bandes spécialisées dans ce type d'agissement dès lors que leur caractère itinérant est établi. Des échanges sont ainsi noués avec la Belgique et les Pays-Bas qui sont plus particulièrement concernés par ce phénomène. Dans le cadre des missions de surveillance générale, les services portent plus particulièrement leur attention sur les sites susceptibles de faire l'objet de tels vols. À titre préventif, en sus des contrôles administratifs effectués auprès des revendeurs mobiliers de matière première astreints à la tenue d'un registre de police, une information est également dispensée aux divers dépositaires et transporteurs de ce type de matériaux. Enfin, pour endiguer ces infractions, l'accent est porté sur la lutte contre les filières de recel (recycleur et vendeur). Ces différentes actions ont notamment permis, le 16 juillet 2006, l'interpellation de deux individus issus de la communauté des gens du voyage par la brigade de gendarmerie de Châteauneuf-sur-Loire (Loiret) alors qu'ils

venaient de dérober des pièces de cuivre et des barres de bronze pour une valeur marchande de 22 000 euros. Une opération de police judiciaire déclenchée le 1er septembre de cette année en Franche-Comté a conduit à la mise en cause de 23 personnes pour travail illégal par dissimulation d'activités, escroquerie, fraude aux prestations sociales et recel de vols. L'un de ces vols portait sur 52 moules en aluminium, d'une valeur marchande de 1 243 000 euros, utilisés pour la production de pièces automobiles. Deux autres individus, mis en cause pour recel de marchandises en provenance de plusieurs vols, ont également été interpellés. La valeur marchande de l'aluminium dérobé (132 tonnes) était estimée à 114 000 euros.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105970

Rubrique : Matières premières

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10243

Réponse publiée le : 21 novembre 2006, page 12225